



**Charte d'utilisation et de modération
des réseaux sociaux
du Département des Hautes-Pyrénées**

Le 21/04/2023 à Tarbes

Le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées est présent sur différents réseaux sociaux numériques (Facebook, Instagram, LinkedIn, Twitter, TikTok, etc.) administrés par la Direction de la communication.

Ces pages sont ouvertes à toutes et tous et ont pour but d'informer les internautes sur les compétences et les actions de la collectivité territoriale.

Cette présence implique un certain nombre d'interactions avec les internautes : commentaires, partages, *like*, mentions, etc. Aussi, le Département présente par ce document une charte de modération des contributions sur ses pages sociales, à laquelle tout internaute interagissant avec ces dernières devra se soumettre.

1. Les règles de modération

Les réseaux sociaux du Département des Hautes-Pyrénées sont des espaces ouverts à tous.

Si les débats, échanges et autres interactions avec ces pages sont les bienvenus, certaines règles élémentaires de courtoisie et d'utilisation sont requises.

La création de cette charte répond à notre volonté de faire de ces espaces des lieux d'échanges conviviaux pour tous, tout en veillant à la qualité des débats exempts de contributions qui pourraient nuire aux discussions.

Les commentaires et publications laissés sur ces pages font l'objet d'une modération a posteriori.

Même si nous accordons toute sa place à l'expression d'un désaccord ou d'une critique argumentée et constructive, **les invectives ou propos diffamatoires** ne seront pas tolérés, **les interventions qui par leur caractère indigne, attentatoire aux personnes, destructeur ou hors sujet nuisent au bon déroulement des échanges.**

Cela inclut, de façon non exhaustive, les éléments suivants :

- Les attaques ou insinuations fondées sur les croyances ou les absences de croyance, les origines ethniques, le sexe ou l'orientation sexuelle, les opinions politiques,
- Les insultes, menaces, injures, outrages, diffamations, harcèlements, affirmations graves non-prouvées ou notoirement inexactes concernant les personnes ou les organisations,
- Tout message obscène, pornographique ou contraire aux bonnes mœurs,
- Tout message contraire aux droits d'auteurs ou aux droits voisins, au droit à l'image et au respect de la vie privée, ou qui enfreindrait toute autre disposition législative ou réglementaire en vigueur,
- Toute attaque personnelle envers des femmes et hommes politiques,
- Tout propos attentatoires envers les participants de cette page,
- Toute utilisation de la page à des fins publicitaires ou commerciales,
- La mention de coordonnées personnelles, professionnelles ou de liens hypertextes inappropriés (spam, pages commerciales ...)

2. Règles de bonne conduite

- Avant de poster tout commentaire, vérifiez qu'il correspond au sujet abordé et qu'il ne contrevient pas aux éléments cités ci-dessus,
- Si vous répondez à un intervenant, veillez à le citer dans votre réponse afin d'assurer un échange constructif et efficace
(Vous pouvez commencer par @ suivi du pseudo du contributeur sur Instagram ou Twitter par exemple),
- Veuillez citer vos références et vérifiez vos propos afin d'éviter les rumeurs et canulars.
Vous pouvez vous aider de sites internet recensant les fausses informations, rumeurs ou hoax souvent partagées sur internet (exemple : <http://www.hoaxbuster.com>)
- Nous vous demandons de respecter les règles de discussion communément admises sur internet : limiter les signes de ponctuation, éviter d'écrire en lettres majuscules,
- Enfin, n'oubliez pas que vos propos sont publics et que chacun peut les lire,

En fonction de la portée des propos, les modérateurs de ces pages supprimeront ou masqueront les commentaires postés qui ne respecteraient pas les règles énoncées dans la présente Charte. Par ailleurs, ils se réservent le droit, sans aucune forme de mise en demeure ou avertissement, de bannir certains utilisateurs qui contreviendraient à la législation.

3. Désabonnement et suppression de commentaires

Vous avez la possibilité de vous désabonner à tout moment des pages du Département des Hautes-Pyrénées. La manipulation est différente sur chaque réseau. Vous pouvez consulter les notices d'emploi de chaque réseau pour y parvenir.

Vous avez la possibilité de supprimer à tout moment vos contributions passées sur les comptes du Département des Hautes-Pyrénées. Vous pouvez aussi supprimer toute identification ou mention faite de la page du Département sur une de vos publications.

4. Propriété intellectuelle

Les contenus partagés sur les pages des réseaux sociaux du Département sont la propriété du Département des Hautes-Pyrénées. Toute utilisation non autorisée d'une marque ou d'un logo protégé constitue un délit de contrefaçon.

5. Limites de responsabilité

Les réseaux sociaux sont gérés par des sociétés privées. Toute décision prise par une entreprise privée gérante d'un réseau social ne pourrait être mise sur la responsabilité du Département des Hautes-Pyrénées. Le Département ne peut par ailleurs pas être tenu pour responsable des changements de conditions d'utilisation générales des réseaux sociaux sur lequel il est présent.

Le Département se réserve le droit de modifier les termes, conditions et mentions de la présente charte à tout moment sans avis préalable. Cette présente charte s'inscrit dans la continuité des conditions d'utilisation générales de chaque réseau social.